



PUBLIÉ LE 17 SEPTEMBRE 2021

Déclaration du 8ème sommet des pays du sud de l'union européenne

— Athènes, 17 septembre 2021

Nous, chefs d'État et de gouvernement de Chypre, de la Croatie, de l'Espagne, de la France, de la Grèce, de l'Italie, de Malte, du Portugal et de la Slovénie, nous sommes réunis le 17 septembre à Athènes à l'occasion du 8ème sommet des pays du Sud de l'Union européenne (UE).

Nous nous réjouissons que la Croatie et la Slovénie aient rejoint le groupe des pays du Sud de l'Union européenne (UE Med) ; leur participation nous renforcera et enrichira nos discussions, ainsi que notre vision sur l'avenir de l'Europe.

Face à la diversité et la gravité des problématiques auxquelles l'Europe est confrontée, dans des domaines aussi divers que l'environnement et le climat, la santé, l'économie, la sécurité et la stabilité, il est plus essentiel que jamais de consolider les fondements européens, de remédier aux carences structurelles de l'Union, de renforcer la dimension européenne de la défense et de construire une résilience collective.

Paix, sécurité et stabilité en Méditerranée

le théâtre de plusieurs crises qui ont des répercussions sur tous les pays et toutes les populations de la région, et au-delà. Nous appelons tous les pays de la région à respecter la souveraineté et les droits souverains des États membres de l'UE sur leurs zones maritimes conformément au droit international, notamment le droit de la mer. Nous soulignons que la délimitation du plateau continental et de la zone économique exclusive doit être effectuée par le biais de règlement pacifique des différends, conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous renouvelons notre appel à la Turquie pour qu'elle accepte l'invitation de Chypre à nouer un dialogue portant sur la délimitation des zones maritimes relevant de leurs côtes respectives, notamment en portant l'affaire devant la Cour internationale de justice. Conformément aux conclusions pertinentes du Conseil européen et de la Déclaration du 25 mars 2021, il est essentiel que tous les États respectent pleinement le droit international et s'abstiennent, de manière cohérente et permanente, de toute provocation ou action unilatérale violant le droit international. En cas de telles actions, nous réaffirmons notre détermination à faire usage des instruments et des possibilités dont dispose l'Union européenne pour défendre ses intérêts et ceux de ses États membres, ainsi que pour maintenir la stabilité régionale. Nous réaffirmons notre disponibilité à échanger avec la Turquie de manière progressive, proportionnée et réversible pour accroître la coopération dans plusieurs domaines d'intérêt commun, à condition que les critères établis par le Conseil européen en juin dernier soient respectés.

Nous réaffirmons notre attachement résolu à un règlement complet et viable de la situation chypriote, fondé sur une fédération bicommunautaire et bizonale caractérisée par l'égalité politique, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui nous obligent tous, et dans le respect de l'acquis, des valeurs et des principes de l'UE. Par conséquent, les propositions visant à établir deux États sont inacceptables. Les comportements illégaux et provocateurs dans les zones maritimes et sur le territoire de Chypre, qui sapent les efforts visant à reprendre les négociations, doivent cesser. Nous condamnons fermement les activités illégales de la Turquie dans la zone clôturée de Varosha, qui ne respectent pas les résolutions 550 (1984) et 789 (1992), et demandons qu'elles cessent, conformément à la déclaration du président du Conseil de

également la poursuite des efforts, conduits par l'Égypte, la Jordanie, le Qatar et d'autres partenaires régionaux et internationaux pour consolider la stabilité après la crise survenue récemment. Nous appelons aussi les parties à s'abstenir de toute mesure unilatérale qui compromettrait la perspective d'un règlement juste et durable du conflit. Nous insistons sur la nécessité de cesser toutes les activités d'expansion, y compris à Jérusalem-Est, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous sommes prêts à soutenir au sein de l'UE, et notamment dans le cadre du Quatuor pour le Moyen-Orient, les efforts d'Israël et des Palestiniens pour rétablir un véritable processus politique.

Nous suivons avec une profonde préoccupation les signes d'une possible reprise de la violence en Syrie, pays déjà déchiré par la guerre. Nous appelons toutes les parties à appliquer un cessez-le-feu sur l'ensemble du territoire national, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité des Nations Unies, et à veiller à la protection des civils, en mettant l'accent sur la dimension humanitaire de la situation et la nécessité d'un accès humanitaire sans entrave, permettant notamment l'accès transfrontalier et entre les lignes de contact. Dans ce contexte, nous saluons la décision prise par le Conseil de sécurité en juillet dernier de prolonger de douze mois l'opération d'aide humanitaire transfrontalière au Nord-Ouest de la Syrie. Tout en réaffirmant notre plein soutien à l'Envoyé spécial des Nations Unies, Geir Pedersen, nous convenons de la nécessité d'accroître nos efforts de relance du processus politique, sous l'égide des Nations Unies, de garantir l'unité du pays ainsi que sa souveraineté nationale et son intégrité territoriale, et de réunir toutes les conditions nécessaires au retour volontaire des réfugiés en toute sécurité et dans la dignité, en veillant dans le même temps au retrait de toutes les troupes étrangères. La mise en œuvre d'une solution politique crédible et durable restera pour nous la condition indispensable à la normalisation des relations avec Damas.

mandat de mener le pays vers des élections libres et régulières le 24 décembre 2021. Nous encourageons toutes les parties prenantes libyennes à traiter les problématiques en suspens relatives à l'unification des institutions, la clarification des fondements constitutionnels, l'adoption d'un cadre juridique pour les élections programmées, ainsi que la pleine mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu, notamment sa disposition qui prévoit la démobilisation, le désarmement et le retrait de tous les combattants, mercenaires et forces étrangers. Dans ce domaine, la poursuite de l'engagement de l'UE demeure essentielle. Nous réaffirmons notre soutien à la population libyenne dans la poursuite de ses efforts afin de parvenir à un règlement de la crise mené par la Libye et nous exhortons toutes les parties prenantes à contribuer de manière constructive à cet objectif. Nous soulignons l'importance des efforts conjoints menés par les États côtiers dans le cadre d'opérations de recherche et de sauvetage en mer Méditerranée centrale conformément aux conventions internationales pertinentes et au droit international de la mer. Nous demandons instamment à toutes les parties prenantes d'accroître encore leurs efforts de prévention des flux migratoires irréguliers, de la traite et des trafics d'êtres humains, ainsi que des violations de l'embargo sur les armes. Nous rappelons également notre entière détermination à respecter et à faire respecter cet embargo, notamment grâce à l'opération EUNAVFOR MEDIrini.

S'agissant de la Tunisie, nous réaffirmons la nécessité de préserver la démocratie, les procédures constitutionnelles et l'État de

internationaux. Nous exhortons les autorités à coopérer pleinement en matière de lutte contre le terrorisme et contre le trafic de stupéfiants et à soutenir les efforts internationaux déployés à cet effet. Nous restons également déterminés à renforcer la capacité de l'UE à agir en tant que garante de la sécurité au niveau mondial. Nous soutenons les efforts internationaux de sensibilisation déployés actuellement pour régler la crise afghane, notamment l'initiative portée par la présidence italienne du G20. Une attention particulière doit être portée au respect des droits de l'Homme dans le pays, conformément au droit international, en particulier aux droits des personnes les plus vulnérables, notamment des femmes et des enfants, des défenseurs des droits et des personnes appartenant à des minorités. Il convient de mettre en place une coopération internationale, en particulier avec les pays voisins, pour traiter la question des Afghans qui fuient le pays. Dans cette dimension de la crise, l'UE doit jouer un rôle important, en concertation avec l'ensemble des partenaires potentiels, tout en luttant contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants. L'Afghanistan abrite des monuments d'importance mondiale, qui témoignent du patrimoine culturel commun et des liens historiques entre l'Europe et l'Asie. Il est donc important que ces monuments soient conservés de manière adaptée et protégés dans l'intérêt de toute l'humanité, conformément au droit

enceintes adaptées.

Nous réaffirmons notre engagement de soutenir les pays de la région du Sahel, dont la situation reste fragile. Au Mali, il est indispensable que la transition en cours se termine dans les délais avec l'organisation, le 22 février 2022, d'élections dans les conditions fixées avec les partenaires internationaux, en particulier la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine. Nous continuerons de poursuivre trois objectifs dans cette région : la lutte contre le terrorisme, qui demeure notre priorité ; le renforcement de la coopération militaire, dans le but d'accélérer la montée en puissance des forces armées des pays du Sahel, notamment grâce à la mission de formation de l'UE au Mali, à la mission d'accompagnement de la Task Force européenne Takuba, ainsi qu'à notre mécanisme de coopération bilatérale ; et le maintien des garanties apportées par les forces internationales, en premier lieu la MINUSMA. Nous réaffirmons également notre volonté d'aider ces pays, en

pour la relance et la résilience complets, équilibrés et qualitatifs. Il s'agit d'un signal fort, celui d'une Europe solidaire et porteuse d'une plus grande convergence économique et sociale, qui soutient les priorités numérique, environnementale et climatique.

Nos efforts doivent se poursuivre afin de garantir la bonne mise en œuvre des investissements prévus par les plans pour favoriser la croissance et le versement rapide des fonds pour soutenir la relance. Les investissements européens doivent être orientés essentiellement vers la double transition écologique et numérique, y compris une fois la relance acquise, dans le but d'accroître notre potentiel de croissance antérieur à la pandémie. Nous attendons également avec intérêt que la discussion sur

nouvelles mesures de soutien et des calendriers concrets. Il est indispensable de prendre en compte toutes les routes migratoires de la Méditerranée et de l'Atlantique, ainsi que de renforcer tous les partenariats potentiels. Nous pensons qu'il est important de coopérer avec les pays africains et avec les pays que ces différentes routes traversent, y compris les pays des

